PORT
AUTONOME
DE COTONOU

BON A LANCER
DCMP-PAC

Section 0. Avis d'appel d'offres

Avis d'appel d'offres

Objet : Vidange des fosses septiques et puisards du Port Autonome de Cotonou par accord-cadre à bon de commande sur 36 mois.

Référence de l'AAO : S_DQHSE_125335

Avis n° : 026/2026/PAC/DG/DMP/SPMP/DPMP/SAP du 30/06/2026

Identification de la procédure : Appel d'Offres Ouvert National

1. Cet Avis d'Appel d'0ffres fait suite au Plan de Passation des Marchés Publics révisé n°2 du Port Autonome de Cotonou publié sur son site web www.portdecotonou.bj le 29 juin 2026 et par affichage au tableau d'affichage du PAC.

2. Le Port Autonome de Cotonou a obtenu dans le cadre de son budget des fonds afin de financer ses activités et à l'intention d'utiliser une partie de ces fonds pour effectuer des paiements au titre de l'accord cadre relatif à la **Vidange de fosses septiques et puisards du Port Autonome de Cotonou.**

La présente procédure aboutira à la signature d'un accord cadre mono-attributaire qui sera mis en œuvre par émission de bons de commande successifs sur l'ensemble de sa période de couverture, conformément à l'article 41 de la loi N°2020-26 du 29 septembre 2020 portant code des marchés publics en République du Bénin.

3. Le Port Autonome de Cotonou sollicite des offres sous pli fermé de la part de candidats éligibles et répondant aux qualifications requises pour réaliser les services de vidange, d'évacuation et de traitement des boues issues des fosses septiques et puisards du Port Autonome de Cotonou dans des conditions satisfaisantes de sécurité, d'efficacité, de salubrité et de conformité environnementale.

L'appel d'offres est en lot unique et les variantes ne seront pas prises en considération.

4. La participation à cet Appel d'Offres Ouvert telle que définie dans la loi n°2020-26 du 29 septembre 2020 portant Code des marchés publics en République du Bénin concerne tous les candidats, remplissant les conditions définies dans le présent dossier d'appel d'offres ouvert et qui ne sont pas frappés par les dispositions des clauses 61 et 121 de ladite loi.

5. Les candidats intéressés peuvent obtenir des informations auprès du Directeur des Marchés Publics du Port Autonome de Cotonou; *Email :* fadahevigbe@pac.bj et prendre connaissance des documents d'appel d'offres au Secrétariat permanent des marchés publics bureau 111 situé au Rez-de -chaussée (RDC) du bâtiment de la Direction des Marches Publics du Port Autonome de Cotonou, Route de la Marina, Cotonou (République du Bénin) de 08h-12h30 minutes et 14h -17h30 minutes (GMT+1) et/ou sur le site web du PAC à l'adresse suivante : www.portdecotonou.bj.

6. Les exigences en matière de qualification sont :

a) Pour les anciennes entreprises

✓ **Exigences techniques et expériences :**

- Être une entité régulièrement constituée et exerçant dans le domaine de la gestion des boues de vidange ou de la gestion des eaux usées, justifiée par l'original ou la copie légalisée de l'extrait du Registre de Commerce et du Crédit Mobilier (RCCM) ou des statuts ;

- Avoir réalisé en tant que prestataire ou sous-traitant ou membre d'un groupement au moins **deux (02) marchés de vidange de fosses septiques et de puisards ou d'enlèvement et de mise en décharge des ordures** au cours des cinq (05) dernières années **(2021, 2022, 2023, 2024 et 2025)** et de l'année en cours d'un montant minimum de **trente-huit millions sept cent quatre-vingt-et-un mille deux cent cinquante (38 781 250) FCFA HT chacun**, justifiés par une copie légalisée des attestations de bonne fin d'exécution ou de procès-verbaux de réception ou de validation, signé par le maître d'ouvrage ou son représentant (administration publique, sociétés ou offices d'Etat ou mixtes, représentations ou organisations internationales au Bénin), ou toutes autres personnes morales de droit privé. L'une ou l'autre des preuves fournies doit être accompagné du contrat (pages de garde, page de signature et page portant le montant du marché en copie simple) ;
- Disposer du matériel nécessaire pour l'exécution des prestations ;
- Disposer du personnel pour l'exécution des prestations.

✓ **Exigences financières :**

- Avoir réalisé un minimum de chiffre d'affaires annuel moyen de **quatre-vingt-seize millions neuf cent cinquante-trois mille cent vingt-cinq (96 953 125) FCFA HT** justifié par les états financiers des trois dernières années **(2023, 2024 et 2025)** présentés par un comptable employé de l'entreprise et attesté par un

BON A LANCER
DCMP.PAC

membre de l'Ordre des Experts Comptables et Comptables Agréés et portant la mention DGI, la page de certification du membre de l'OECCA du Bénin et celle portant la mention de la DGI doivent être en original ou en copie légalisée. Les soumissionnaires étrangers devront fournir les états financiers en conformité avec la législation de leur pays d'origine.

Ou

- Fournir une attestation d'une banque ou d'un organisme financier agréé en République du Bénin certifiant que le soumissionnaire pourrait bénéficier de crédits bancaires à hauteur de **douze millions neuf cent vingt-sept mille quatre-vingt-trois (12 927 083) FCFA**. Les soumissionnaires étrangers à l'espace UEMOA devront fournir une attestation financière d'une banque qui doit disposer d'un correspondant au Bénin ;

b) Pour les entreprises naissantes et celles qui n'ont pas encore trois années d'existence

✓ **Exigences techniques et expériences :**

- Être une entité régulièrement constituée et exerçant dans le domaine de la gestion des boues de vidange ou de la gestion des eaux usées, justifiée par l'original ou la copie légalisée de l'extrait du Registre de Commerce et du Crédit Mobilier (RCCM) ou des statuts ;
- Fournir une attestation d'assurance des risques professionnels annuelle avec tacite reconduction sur toute la durée d'exécution de l'accord cadre et couvrant un risque contractuel d'un montant d'au moins **quatre-vingt-cinq millions trois cent dix-huit mille sept cent cinquante (85 318 750)** FCFA ;
- Disposer du matériel nécessaire pour l'exécution des prestations ;
- Disposer du personnel pour l'exécution des prestations.

✓ **Exigences financières :**

- Fournir le bilan d'ouverture portant le cachet de l'entreprise pour les entreprises naissantes et les états financiers de leurs années d'existence pour celles qui n'ont pas encore trois (03) années d'existence. Les soumissionnaires étrangers devront fournir les états financiers en conformité avec la législation de leur pays d'origine.

Et

- Fournir une attestation d'une banque ou d'un organisme financier agréé en République du Bénin certifiant que le soumissionnaire pourrait bénéficier de crédits

BON A LANCER
DCMP-PAC

bancaires à hauteur de **douze millions neuf cent vingt-sept mille quatre-vingt-trois (12 927 083) FCFA**. Les soumissionnaires étrangers à l'espace UEMOA devront fournir une attestation financière d'une banque qui doit disposer d'un correspondant au Bénin ;

Voir le document d'Appel d'Offres pour les informations détaillées.

7. Le délai de réalisation est de trente-six (36) mois. Le délai d'exécution de chaque lettre de commande résultant dudit accord cadre sera fixé sur ladite lettre.

8. Les candidats intéressés peuvent obtenir gratuitement le dossier complet d'appel d'offres à compter du 20/07/2026 Le dossier d'appel d'offres en version papier ou en version électronique sous le format PDF sera immédiatement remis aux candidats intéressés sur simple présentation de ces derniers au secrétariat permanent des marchés publics **au Bureau 111 situé au Rez-de-Chaussée du bâtiment de la Direction des Marchés Publics (DMP) du Port Autonome de Cotonou de : Route de la Marina, Tel 01 21 31 28 90 Cotonou (République du Bénin)**. Le dossier d'appel d'offres sera adressé aux candidats à leurs frais par la poste aérienne pour l'étranger et la poste normale pour l'acheminement à domicile localement. Ce dossier peut être téléchargé sur le site web **(Non Applicable)** ou obtenu par voie électronique à l'adresse ci-après : **avkouandete@pac.bj** à condition que le candidat remplisse la fiche de retrait du dossier.

Ce retrait est matérialisé par une fiche de décharge établie selon un modèle mis à disposition par l'Autorité de régulation des marchés publics.

9. Les offres sont rédigées en langue française et devront être déposées en deux (02) exemplaires physiques à savoir un (01) original et une (01) copie, ainsi qu'une (01) version électronique scannée de l'offre sur clé USB sous le format PDF, le tout dans une enveloppe unique à l'adresse ci-après : Bureau 111 situé au Rez-de-chaussée du bâtiment de la Direction des Marchés Publics du Port Autonome de Cotonou au plus tard le 13/08/2026. **à 10h 00 minutes (GMT+1). Le défaut de présentation de l'offre suivant les modalités prévues ci-dessus est éliminatoire**. Les offres qui ne parviendront pas aux heures et date ci-dessus indiquées, seront purement et simplement rejetées et retournées sans être ouvertes et aux frais des soumissionnaires concernés.

10. Les offres (versions physique et électronique) seront ouvertes en présence des candidats ou de leurs représentants qui souhaitent être présents à l'adresse ci-après **Salle de réunion « salle DJOUGOU » de la Direction des Marches Publics du Port Autonome de Cotonou, le 13/08/2026 à partir de 10 heures 30 minutes (GMT+1).**

11. Les offres doivent comprendre une garantie de soumission d'un montant de **deux millions trois cent vingt-six mille huit cent soixante-quinze (2 326 875) F CFA**.

En ce qui concerne les micros, petites et moyennes entreprises, la garantie de l'offre peut prendre la forme d'une simple lettre de déclaration suivant le modèle prévu dans les formulaires de soumission du dossier d'appel d'offres.

12. Les offres devront demeurer valides pendant une durée de ***quatre-vingt-dix (90)*** jours calendaires à compter de la date limite de soumission.

13. Une visite de site sera organisée à l'intention de tous les candidats le 29 Juillet 2026 à 10H 30 mn (GMT+1). Le point de départ de cette visite est la devanture du bâtiment abritant la Direction des Marchés Publics du Port Autonome de Cotonou. L'accès au Port et aux installations portuaires est subordonné au port obligatoire des équipements de protection individuelles.

Fait à Cotonou le, 30/06/2026

BON A LANCER
DCMP-PAC

Le Directeur des marchés publics,

REP. DU BENIN * Directeur des Marchés Publics (D. M. P) * PORT AUTONOME DE COTONOU

Félix Dieudonné ADAHE VIGBE